

Commune de Saint-Galmier

LISTE DES DELIBERATIONS

PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 16 MARS 2023

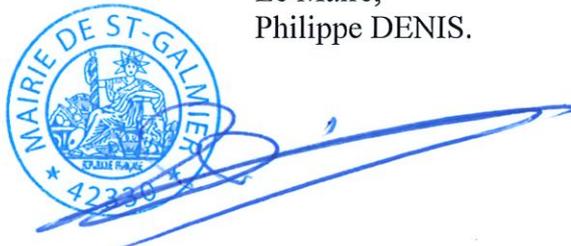
(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 9 février 2023.
- Emet, à la majorité (22 voix Pour, 6 Contre, 1 abstention), un avis défavorable à l'installation classée soumise à autorisation – Carrières de Savy
- Approuve à l'unanimité le mandat spécial pour un élu municipal
- Débat des orientations budgétaires 2023
- Approuve à l'unanimité la redevance de la société des eaux minérales d'Evian pour l'exercice 2023
- Prend acte des décisions du maire.

Le Maire,
Philippe DENIS.



Affiché et mis en ligne le 22 mars 2023